



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

2026/09/01

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 034-213400922-20260922-2026_09_01-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRUZY

Séance du 22 septembre 2026

Délibération n° 2026/09/01

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre à 18 h 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CARCELLER, Premier adjoint, agissant en qualité de président de séance en raison de l'empêchement de Monsieur le Maire.

Présents : J-M. CARCELLER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - M. AZEMA - M. DEMBELE - N. VINUELAS - J. SAISSET - D. MALBRANQUE - C. ANDREU - C. VALETTE - E. TOUBEAU.

Excusés : R. AFFRE (représenté par J-M. CARCELLER) - J-F. CHEVALIER (représenté par M. DEMBELE) - D. MORILLO (représentée par J. SAISSET) - M. ANCESSY - L. COLLINET (représentée par C. VALETTE).

Secrétaire de Séance : M. DEMBELE.

Objet : Mise en exploitation du forage Serre Pascale 2024 / Unité de traitement AEP : attribution du marché de travaux.

Monsieur le Premier Adjoint,

- **RAPPELLE** au Conseil Municipal le lancement d'une consultation de travaux dans le cadre de la mise en exploitation du forage Serre Pascale 2024/ Unité de traitement AEP.
- **PRECISE** que, conformément au Code de la Commande Publique, la consultation pour cette opération a été lancée dans le cadre d'un appel d'offres de type procédure adaptée ouverte avec publicité dans un journal d'annonces légales. Au regard des offres reçues, des critères de jugement définis dans le règlement de consultation et de l'analyse des offres réalisée par notre maître d'œuvre, le cabinet d'études GAXIEU, il apparaît que l'offre du groupement d'entreprises conjoint CPS EAU/SARL FRANCES est technico-économiquement la plus avantageuse pour la commune.
- **PROPOSE**, en conséquence, au Conseil Municipal de retenir l'offre du groupement conjoint CPS EAU/SARL FRANCES, pour un montant de 262 203.20 € HT soit 314 643.84 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Premier adjoint et après en avoir délibéré,
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer le marché de travaux relatif à la mise en exploitation du forage Serre Pascale 2024/Unité de traitement AEP au groupement conjoint CPS EAU/SARL FRANCES, pour un montant total de 262 203.20 € HT soit 314 643.84 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'attributaire ci-dessus désigné ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

**Monsieur le Premier adjoint,
Jean-Michel CARCELLER**

